



Madame la Présidente,

La CGT a maintes fois demandé qu'un point sur l'indemnitaire soit inclus dans l'ordre du jour du CSA-AC, il n'en n'a pas été tenu compte. Nous réitérons à nouveau notre demande. L'article 50 du décret relatif aux comités sociaux d'administration prévoit que le CSA débat au moins deux fois par an des orientations générales présentées en cohérence avec les lignes directrices de gestion relatives à la politique indemnitaire, or il n'en n'est rien. Nous insistons à nouveau pour qu'un débat soit prévu sur ce sujet, il ne doit pas être évoqué succinctement uniquement en questions diverses.

En ce qui concerne la campagne de promotion en cours, nous demandons la transmission aux organisations syndicales du nombre de postes offerts à promotion en 2023 par corps et par grade ainsi que la ventilation selon que ces postes soient offerts à promotion par voie de concours, d'examen professionnel, par voie de liste d'aptitude ou de tableau d'avancement.

Nous désirons aussi les listes des agents promouvables par structures (administration centrale, SD, ARS) dans chaque corps et dans chaque grade, listes qui doivent être affichées dans chaque structure.

La CGT souhaite que les décisions provisoires de promotion transmises par la DRH aux organisations syndicales en fin de processus soient motivées au vue des critères énoncées dans le décret relatif aux LDG promotions, permettant ainsi aux organisations syndicales de motiver de la même manière leurs contre-propositions éventuelles.

D'autre part il avait été acté qu'une réunion dédiée aux avancements des permanents syndicaux (DTAS) serait organisée en début d'année. Qu'en est-il vraiment ?

La CGT réitère également sa demande pour la création d'un groupe de travail sur le thème des agents en recherche d'affectation. Il serait nécessaire de créer un document de référence pour les agents sans affectation, en mission ou non, afin qu'ils ne soient pas oubliés et ne soient pas traités différemment des autres agents de notre ministère notamment au niveau des congés, des avancements... Il ne faut pas les oublier pour renforcer les équipes des directions plutôt que de faire appel à des agents extérieurs.

Suite aux délégations d'enquête qui ont été organisées pour la DGCS et la DICOM nous aimerions avoir, comme nous l'avions souhaité lors d'un précédent CHSCT un suivi de résultat. Qu'en est-il aujourd'hui de l'ambiance et des conditions de travail de ces deux directions, quels ont été les bénéfices de cette enquête....

**Une demande importante** (pour le CHSCT) :

La CGT demande que des visites des locaux de TODS et de Duquesne soient organisées suite à l'installation des directions sur ces deux sites. Il serait nécessaire de pouvoir les effectuer vers la mi-juin au plus tard pour la première (TODS) et début septembre pour Duquesne. Afin de ne pas attendre le prochain CHSCT nous vous demandons de bien vouloir organiser prochainement une réunion en visio avec les membres de la formation spécialisée pour validation de la programmation.

Merci de votre écoute.